

DEPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE

COMMUNE DE BLANZY

COMPTE RENDU

par extrait de la

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

en date du 29 juin 2009

ETAIENT PRESENTS : M. EMORINE, Mme BOUILLOT, M. MAZUREK, Mme LEMOINE, M. GERARD, M. ROZET, Mme SUCHET, M. MARTIN, M. PAPILLON, M. PELLETIER, Mme CHARRIER, M. MARIZY, M. FRIZOT, Mme PERRAUT, M. AMBROSIONI, Mme COHEN, M. SAVETIER, Mme TROUILLET, Mme LONJARET, M. MONTEL, M. CHAILLET, M. BADET, M. LAUTISSIER, Mme BUTTIGNOL, M. MIOLA.

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

Mme SANGIORGIO

M. CLAIR a donné pouvoir à M. ROZET

Mme MERLIN-JASICKI

Mme HADJ a donné pouvoir à Mme LEMOINE

Monsieur MAZUREK a été nommé Secrétaire.

Le Maire présente au nom de l'ensemble des conseillers municipaux ses sincères condoléances à Monsieur ROZET qui a perdu son grand-père en avril.

1° - Approbation du compte-rendu de la réunion du 30 mars 2009.

Le compte-rendu de la réunion du 30 mars 2009 est adopté à l'unanimité.

2° - Installation d'un Conseiller Municipal.

Suite à la démission de Madame MARTINEZ, Monsieur Roger MONTEL a accepté de siéger au Conseil Municipal. Monsieur le Maire procède à son installation et lui souhaite la bienvenue au sein de l'Assemblée Communale.

3° - Modification au sein des Commissions Municipales et représentation dans divers organismes.

En remplacement de Madame MARTINEZ, Monsieur MONTEL siégera aux commissions :

- « patrimoine-travaux-sécurité-développement durable »
- « éducation-vie scolaire ».

3° - Extension du périmètre de la Communauté Urbaine Le Creusot- Montceau – Modification du nombre de sièges du Conseil de Communauté

Par délibération du 27 novembre 2008, le Conseil de Communauté a donné son accord sur l'adhésion de la Commune de Saint-Laurent-d'Andenay à la Communauté Le Creusot – Montceau, laquelle aurait lieu à la date du 1^{er} janvier 2010.

Le Conseil de Communauté passerait de 52 à 53 élus afin d'assurer la représentation de la nouvelle commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de fixer à 53 le nombre de délégués qui compose le Conseil de Communauté de la CCM
- de répartir les sièges entre les communes membres (le 53^{ème} siège étant attribué à la nouvelle commune)
- précise que ces modifications prendront effet au 1^{er} janvier 2010, date d'extension du périmètre de la CCM par adhésion de la commune de Saint Laurent d'Andenay

4° - Syndicat Intercommunal du Vernoy – Modification des statuts

Lors de sa réunion du 26 mars 2009, le Comité Syndical du SIV a décidé de modifier l'article 2 des statuts, relatif à l'objet du Syndicat. Il serait ajouté le paragraphe suivant : « de conduire toutes les études nécessaires dans le domaine social, de l'enfance, et des loisirs des 4 communes adhérentes au Syndicat ».

M. Lautissier : « je voudrais savoir en quoi consistent les études étant donné que le domaine social est de compétence communale »

M. le Maire : « ces études pourraient conduire notamment à une mutualisation sans pour autant être certain que cela aboutisse »

M. Lautissier : « cela signifie-t-il qu'il y aura transfert de compétences ? »

M. le Maire : « non, on réalise une étude dont le résultat pourrait permettre une mutualisation des moyens qui pourrait déboucher sur une économie pour les collectivités ; peut être serons nous amenés à donner d'autres compétences au syndicat dans ce cadre là »

M. Lautissier : « actuellement la commune de Blanzy n'est pas majoritaire au sein du conseil d'administration.

M. le Maire : « elle est représentée comme les 3 autres communes »

M. Lautissier : « la couleur politique des 4 communes est la même donc cela ne pose pas trop de problèmes ».

M. le Maire : « cela n'en a jamais posé même quand il y avait des couleurs politiques différentes »

M. Lautissier : en cas de dissension au sein des 4 communes, notre commune ne serait plus maître d'œuvre de sa politique sociale »

M. le Maire répond par la négative en précisant qu'on en est au stade de la modification des statuts du syndicat pour lancer des études.

M. Chaillet : « ce n'est pas écrit »

M. le Maire : « c'est écrit en clair dans le rapport de présentation »

Mme Buttignol : « on a une diversification des objets du syndicat, je ne vois pas le lien »

M. le Maire : « si, il y a un lien. Si l'objet ne convient pas à la Préfecture, il sera refusé. Pourquoi se priver de la possibilité de faire réaliser des études »

Le Conseil, par 22 voix POUR et 5 abstentions, approuve l'extension des compétences du Syndicat Intercommunal du Vernoy.

5° - Compte rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal (article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Le Conseil donne acte au Maire des décisions suivantes :

| N° | DATE | OBJET | MONTANT |
|----|-------------|--|---|
| 16 | 25/03/2009 | Avenant au contrat avec la SA Bourgogne Copie pour l'entretien du photocopieur Konica 7115 de la Résidence pour Personnes Agées. | 20 euros HT/mois |
| 17 | 02/04/2009 | Avenant au contrat avec la SA Bourgogne Copie pour l'entretien du photocopieur Konica 1216 de l'école élémentaire René Picard. | 20 euros HT/mois |
| 18 | 03/04/2009 | Avenant au contrat de mission pour contrôle technique passé avec le bureau Véritas pour la construction d'une salle de sports à la Verrerie. | Coût : 450 euros HT |
| 19 | 04/05/2009 | Fourniture de denrées alimentaires pour les restaurants d'enfants – Année 2009 – Avenant n°1 pour les lots 1 2-3 | La SAS Dicoplait, titulaire des lots 1,2,3 est devenue la Ste Broc Marché au 01.04.2009 – facturation à cette société |
| 20 | 07/05/2009 | Convention d'assistance à la passation des marchés publics d'assurances avec Risk Partenaires SARL. | Montant : 3 590 euros HT |
| 21 | 12/05/2009 | Avenant au contrat avec la SA Bourgogne copie pour l'entretien du photocopieur Konica 1216 de l'école maternelle Lucie Aubrac. | 20 euros HT/mois |
| 22 | 14/05/2009 | Indemnité de sinistre – Ecole Primaire Lucie Aubrac – Bris de portes et de glace sur porte. | Indemnité 787,39 euros |
| 23 | 20/05/2009 | Exposition intercommunale Anthony Browne – Convention de mise à disposition. | Montant location 1 200 euros. |
| 24 | 20/05/2009 | Spectacle « Scopitone-Box » 19 mars 2010 – Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle vivant. | Montant prestation 1050 euros |
| 25 | 30/05/2009 | Fête de la musique du 21 juin 2009 – Spectacle de l'Association MMB (Mickael Mariano Brunet) – Contrat de cession de spectacle. | Montant prestation 150 euros |
| 26 | 04/06/2009 | Indemnité de sinistre – Espace de vie et d'animation – Machine à glaçons. | Indemnité 247,06 euros |
| 27 | 05 /06/2009 | Festival Tango Swing et Bretelles – Convention de co-production entre les villes de Montceau-les-Mines et Blanzy. | Montant : 2 168 euros HT |
| 28 | 08/06/2009 | Formation « Français Langue Etrangère » - Convention de formation professionnelle continue avec l'alliance française de Bourgogne. | Coût : 951,60 euros |
| 29 | 15/06/2009 | Formation » perfectionnement en restauration » - Convention de formation professionnelle continue avec l'AFPA. | Coût : 612 euros |
| 30 | 15/06/2009 | Concert Association La Greule le 11 août 2009 – Contrat d'engagement. | Montant : 400 euros |
| 31 | 17/06/2009 | Concert du Groupe Tekpaf le 02 août 2009 – Contrat de cession de droit d'exploitation de spectacles | Montant : 1 100 euros |
| 32 | 17/06/2009 | Avenant au contrat avec la SA Bourgogne Copie pour l'entretien du photocopieur Konica 7 013 de l'école Maternelle Jean Régnier | 20 euros HT/mois |

M. Lautissier demande des précisions pour les décisions :
- n° 20.

M. le Maire signale que la Commune a fait appel à un cabinet spécialisé pour l'élaboration des différents documents, la mise en concurrence nécessaires à la passation des marchés.... Une démarche identique avait été faite en 2005 et en 2001.

- n° 24

M. Mazurek : « il s'agit du spectacle de type comédie musicale dans le cadre du festival prévu en Mars 2010, et animé par une compagnie de Lyon

6° - Acquisition d'une parcelle de terrain appartenant à la Communauté Urbaine Le Creusot – Montceau-les-Mines

Le Bureau Communautaire a décidé de céder à la commune la parcelle de terrain cadastrée section AT n° 193, d'une superficie de 7 967 m² afin de lui permettre d'aménager une aire de jeux multisports sur le quartier des Rompois, devant la résidence pour personnes âgées Jean Rostand.

Le Conseil, à l'unanimité, décide :

- d'acquérir la parcelle de terrain ci-dessus indiquée pour l'euro symbolique ;
- d'autoriser le Maire à signer l'acte administratif de transfert de propriété et toutes les pièces s'y rapportant ;
- de prendre en charge tous les frais relatifs à cette acquisition ;
- d'imputer la dépense sur le crédit qui sera ouvert à l'article 2111, fonction 412, au Budget Primitif 2009 par décision modificative.

Mme Bouillot signale que la phase consultation pour la réalisation du terrain multisports est en cours.

7° - Vente d'une partie d'un chemin rural appartenant à la Commune

Monsieur GALLET, domicilié à BLANZY, le Frétil, souhaite acquérir une partie du chemin rural appartenant à la commune et située devant sa propriété.

Le Conseil, à l'unanimité, décide de vendre ce terrain. Le Document Modificatif du Parcellaire Communal (D.M.P.C.) sera établi par un géomètre et le coût à la charge de l'acquéreur. Le service des Domaines sera consulté pour avis sur cette vente.

Ensuite, la procédure sera la suivante :

- délibération du Conseil Municipal pour procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation d'une partie du chemin rural,
- arrêté du maire pour enquête publique en vue de l'aliénation et désignation du commissaire enquêteur,
- délibération portant désaffectation et aliénation de la partie du chemin rural après enquête,
- mise en demeure du propriétaire riverain pour l'acquisition,
- acte notarié.

8° - Subventions 2009

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes :

- Association sportive Michelin : 50 €
- Les scaphandriers : 150 €
- Coopérative scolaire école élémentaire R. Picard : 400 € (pour réalisation d'une fresque)
- Comité de Jumelage : 1 500 €
- Réseau d'Education Sans Frontière de Montceau-les-Mines : 150 €

M. Lautissier : « je trouve un peu dommage de financer une partie des frais des musiciens qui ont fait le voyage à Hettenleidelheim, les familles ayant payé la totalité ; je sais qu'il était difficile de trouver des musiciens mais je regrette que l'on ai pas trouvé une solution autre que celle d'un financement communal. Si chaque fois, il faut financer ce genre de choses »

M. le Maire : « chaque fois qu'une société blanzynoise va en Allemagne, le comité de jumelage assure une partie du financement du voyage »

M. Lautissier : « qu'il y ait un financement pour une partie du voyage, je suis d'accord »

M. Martin signale qu'un autre voyage est organisé le 30 août et tous les participants paient leur place.

9° - Exposition «Anthony BROWNE».

Cette exposition de l'Atelier Mélanie Domain, 29, boulevard Victor Hugo à 06000 NICE, organisée en commun accord entre les villes de Montceau-les-Mines, Saint-Vallier, Sanvignes et Blanzay aura lieu à BLANZY du 10 au 30 septembre 2009, salle Jacques Prévert à l'Espace Culturel François Mitterrand. Elle comprend 70 œuvres originales et s'adresse aux élèves des classes élémentaires, soit près de 1 500 élèves - et aux enfants des centres de loisirs des 4 Communes.

Monsieur MAZUREK précise que l'aide des Conseillers Municipaux sera sollicitée pour la surveillance de l'exposition (ouverte au public le samedi de 14 h 00 à 16 h 00 et le mercredi aux Centres de Loisirs).

Le budget prévisionnel de l'opération est le suivant :

| DEPENSES | | RECETTES | |
|--------------------------|-------------------|---|-------------------|
| Location de l'exposition | 1 200.00 € | • Participation des 4 Communes (au prorata du nombre d'habitants) | |
| Transport+assurance | 1 355.57 € | - Montceau (50%) | 1 763.96 € |
| Assurance | 972.34 € | - Saint-Vallier (22%) | 776.14 € |
| | | - Blanzky (17%) | 599.74 € |
| | | - Sanvignes (11%) | 388.07 € |
| TOTAL | 3 527.91 € | TOTAL | 3 527.91 € |

Le Conseil, à l'unanimité,

- accepte l'organisation de cette exposition à BLANZY
- autorise le Maire à signer une convention de partenariat entre les 4 villes du Bassin Minier et le contrat d'assurance à passer avec la SMACL.

10° - COSEC des Rompois – Travaux sur les poteaux de la charpente

Le COSEC, construit dans les années 1980, est un bâtiment dont la structure est composée de portiques entièrement en bois lamellé-collé (traverses à inertie variable en bois lamellé-collé encastrées à leurs extrémités dans des poteaux moisés à inertie variable) surmontés de pannes en bois massif. Les poteaux de soutien en lamellé-collé présentent des fissures. Un Bureau de contrôle a été missionné pour un avis technique sur la solidité de la structure du bâtiment. Celui-ci demande de prévoir des travaux de renforcement par une entreprise qualifiée pour ce type de travaux.

L'entreprise BARLET de 71800 Saint Symphorien des Bois (charpentes et structures en bois lamellé-collé) a établi un devis pour un montant de 28 620 €HT (étude et travaux). L'étude et les travaux seront validés par un Bureau de contrôle.

11° - Budget Primitif 2009 – Décision Modificative n° 1 .

Le Conseil, à l'unanimité, accepte les ouvertures et transferts de crédits suivants :

A – Section de fonctionnement dépenses

| | | | | |
|-----------|-----------------------------|--------|---------|-----------------------|
| Art. 6574 | Subv. Organisme droit privé | F. 04 | + 1 500 | (cte jumelage) |
| Art. 6574 | Subv. Organisme droit privé | F. 212 | + 400 | (Coop.école R.Picard) |
| Art. 6574 | Subv. Organisme droit privé | F. 025 | + 150 | (réseau ESF) |
| Art. 6574 | Subv. Organisme droit privé | F. 40 | - 2 050 | (sports-loisirs) |
| Art. 6226 | Honoraires | F. 411 | + 4 000 | (étude COSEC) |
| Ligne 022 | Dépenses imprévues | F. 01 | - 4 000 | |

B / Section d'investissement Dépenses

| | | | | |
|-----------|--------------------|--------|----------|------------------------|
| Art. 2111 | Terrains nus | F. 412 | + 1 000 | (terrain CCM) |
| Art. 2184 | Mobilier | F. 251 | + 2 300 | (restaurant d'enfants) |
| Art. 2313 | Travaux | F.322 | - 3 500 | (Musée Mine) |
| Art. 2313 | Travaux | F.411 | + 31 000 | (Cosec) |
| Art. 2313 | Travaux | F.211 | - 31 000 | (Charbonnière) |
| Art. 2313 | Travaux | F.020 | + 1 200 | (fenêtre HV) |
| Art.2313 | Travaux | F.411 | + 1 000 | (gymnase verrerie) |
| Ligne 020 | Dépenses imprévues | F. 01 | - 2 000 | |

M. Lautissier : « cela se traduit uniquement par une dépenses imprévue de 6 000 »

M. le Maire : « il s'agit de transferts d'article à article sauf 4 000 € prélevés sur les dépenses imprévues en fonctionnement et 2 000 € sur les dépenses imprévues en investissement »

12° - Ecole Municipale de Musique – Fixation des tarifs pour l'année scolaire 2009 / 2010.

H.Mazurek cite quelques chiffres communiqués à la commission de la culture qui s'est réunie le 17 juin 2009 pour dresser le bilan de l'école municipale de musique

A ce jour : 130 élèves sont inscrits soit 97 familles. Répartition :

- 92 élèves de Blanzly, soit 67 familles

- 38 élèves des communes extérieures (Ciry, Gourdon, Ecuisses, jusqu'à Joncy, Mary), soit 30 familles

Il signale l'ouverture d'une classe de chant à la rentrée. 32 jeunes élèves issus de l'école de musique constituent l'orchestre junior

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

1°) fixe les tarifs d'inscription pour l'année 2009/2010 ainsi qu'il suit :

| | SOLFEGE | | | INSTRUMENTS | | |
|--|---|----------------|----------------|-------------------------|----------------|----------------|
| | Années Scolaires | | | Années Scolaires | | |
| | 2009/2010 | 2008/2009 | 2007/2008 | 2009/2010 | 2008/2009 | 2007/2008 |
| Elèves domiciliés à BLANZY ou Elèves domiciliés hors BLANZY mais dont les parents sont contribuables à BLANZY ou Elèves dont les parents sont musiciens à l'Harmonie Municipale ou professeurs à l'Ecole Municipale de Musique ou Elèves domiciliés hors BLANZY et musiciens eux- mêmes à l'Harmonie | 36.00 euros + 1.69 % | 35,40 euros | 34,70 euros | 72.00 euros | 70,80 euros | 69,40 euros |
| Elèves domiciliés Hors BLANZY | 50.40 euros | 49,60 euros | 48,60 euros | 100.80 euros | 99,20 euros | 97,20 euros |

2°) décide d'appliquer :

- le tarif dégressif suivant dans le cas où plusieurs enfants de la même famille sont inscrits :

* 1^{er} enfant : plein tarif ou ½ tarif (familles en difficulté)

* 2^{ème} enfant : abattement de 25 %

* 3^{ème} enfant : abattement de 50 %

* 4^{ème} enfant : gratuit.

- le ½ tarif pour les enfants des familles en difficulté après enquête, avec prise en compte des abattements dégressifs.

13° - Personnel Municipal

A - Modification du tableau des effectifs.

Le Conseil, à l'unanimité, accepte les modifications suivantes suite à avancement de grade de plusieurs agents – propositions ayant reçu un Avis Favorable de la Commission Administrative Paritaire – et création de poste

| CREATION | A SUPPRIMER | Date d'effet |
|--|---|--------------|
| Adjoint technique principal de 2 ^e classe TC - 2 postes | | 01.07.2009 |
| Animateur TC – 2 postes | Adjoint territorial d'animation TC – 2 postes | 01.09.2009 |
| Rédacteur TC | Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe TC | 01.09.2009 |
| Attaché Territorial principal TC | Attaché territorial TC | 01.09.2009 |
| Adjoint technique de 2 ^e classe TC | Agent de maîtrise principal TC | 01.08.2009 |

M. Lautissier : « il est assez difficile de comprendre le tableau des effectifs. Pourquoi n'y a-t-il pas de suppression de poste face à la création de 2 postes d'ATP ? »

M. Frizot explique qu'en conservant les postes d'adjoints techniques de 1^{ère} classe et en créant un poste d'adjoint technique de 2^e classe, on se laisse des possibilités pour le recrutement d'un agent plombier-chauffagiste. La régularisation au niveau du tableau sera faite ultérieurement.

M. le Maire précise que le tableau des effectifs, remis chaque année, en mars, aux conseillers municipaux, est le cadre dans lequel figurent tous les emplois créés, qu'ils soient pourvus ou non pourvus.

B - Rémunération de la responsable de la Bibliothèque municipale

Le Conseil, à l'unanimité, décide de rémunérer la responsable de la bibliothèque municipale sur la base du 2^e échelon du grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques, à compter du 01 septembre 2009, indice brut 315. (Rémunération actuelle calculée sur la base du 1er échelon, IB306).

C / Rémunération de la responsable de la Halte-garderie

Le Conseil, à l'unanimité, décide de rémunérer la responsable de la Halte-garderie sur la base du 4^e échelon du grade d'Educateur de Jeunes Enfants, à compter du 01 septembre 2009, indice brut 362. (Rémunération actuelle calculée sur la base du 3e échelon, IB 350).

14°) Répartition des charges scolaires entre les communes – convention avec la commune des Bizots

L'article 23 de la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 modifiée, dispose que "lorsque les écoles maternelles, les classes enfantines ou les écoles élémentaires publiques d'une commune reçoivent des élèves dont la famille est domiciliée dans une autre commune, la répartition des dépenses de fonctionnement se fait par accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence. Cette loi pose le principe du libre accord entre les communes".

Le Conseil, à l'unanimité, accepte la convention proposée par la commune des Bizots pour déterminer les modalités de l'accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence. Pour l'année scolaire 2008/2009, le montant par enfant de BLANZY scolarisé sur la commune des Bizots s'élève à 33.50 €. Il autorise le Maire à la signer.

13°) Convention d'occupation du domaine public entre l'OPAC de Saône-et-Loire et la Commune de BLANZY

Mme Bouillot déclare : « L'OPAC est propriétaire d'une aire de jeux sur le quartier des Rompois sur laquelle il a fait édifier un jeu « petit foot ».

En complément de cette information, je voudrais vous rappeler la démarche. Des parties de foot se pratiquaient déjà sur l'espace vert mais non sans risques pour l'environnement et le voisinage proche : ballons dans les fenêtres ou partant sur la route.

D'où l'idée d'un projet d'aménagement simple, c'est-à-dire 2 cages de but bien protégées, esthétiques et surmontées d'un panier de basket convenant bien à ce côté de loisir au quotidien. Equipement complémentaire puisqu'il existe déjà 2 jeux petite enfance sur cette aire.

Deux réunions entre l'amicale CNL, l'OPAC et la municipalité et une rencontre sur le terrain avec les jeunes de la cité ont permis d'aboutir à ce projet. Ce qui me permet d'affirmer aujourd'hui que des politiques urbaines concertées, en confiance réciproque, produisent des résultats positifs.

L'installation de ces 2 cages de but a eu lieu le 13 mai 2009 et l'OPAC souhaite délivrer une autorisation d'occupation temporaire de la parcelle AR 460 constitutive d'un droit réel sur ladite parcelle et sur l'équipement qu'elle a reçu.

La commune entretiendra :

- l'équipement dans les conditions prévues par le fournisseur et à respecter les dispositions législatives et réglementaires en vigueur
- la surface d'implantation de l'équipement dans un état correct de propreté notamment exempt de tous objets susceptibles de représenter un danger pour les usagers.

La convention à passer prend effet au 4 Juin 2009 et pour une durée de 15 ans. Il vous est demandé d'accepter la convention et d'autoriser le maire à la signer. Pour information : le même type d'opération (petit foot et un jeu pour les plus petits) s'est mis en place sur la cité Léon Blum et est en cours de réalisation, toujours en partenariat avec l'OPAC. L'installation est prévue en septembre.

M. Lautissier demande si le jeu est installé aux Rompois.

Mme Bouillot répond affirmativement, l'installation a eu lieu le 13 mai 2009.

Le Conseil, à l'unanimité accepte la convention (effet au 4 juin 2009 et pour une durée de 15 ans) à passer avec l'OPAC et autorise le Maire à la signer.

14°) Questions diverses.

A – Dénomination d'une rue

Le Conseil, à l'unanimité donne le nom de : « impasse de la Villa » à la rue qui dessert le lotissement de 8 maisons individuelles situé au Bois Boulay.

M. le Maire signale que les habitants ont été consultés et sont majoritairement d'accord.

B – Vente de bois

Une coupe d'éclaircie sur 2 ans sera réalisée dans les bois communaux à la Forêt Ronde. Vente des fûts à un négociant et vente des têtes aux blanzynois. Le Conseil, l'unanimité, fixe le prix de vente aux blanzynois à 5 € le stère.

Les inscriptions sont prises en Mairie.

C – Gratification d'un étudiant stagiaire

Le Conseil, à l'unanimité décide de verser une gratification égale à 12.5 % du plafond de la sécurité Sociale, soit environ 30 % du SMIC à étudiant de la Faculté de Dijon accueilli en stage du 06 avril 2009 au 12 juin 2009 dans le cadre d'un «master professionnel 2^e année droit et gestion des agents publics».

D – Voeu

Madame CHARRIER propose le vœu suivant :

« Mercredi 17 juin 2009, la nouvelle est tombée abrupte, inhumaine. La direction de Michelin sous prétexte de restructuration annonçait la suppression de plus de 1000 postes dont 477 sur le seul site de Blanzly.

Cette décision est un drame :

- Un drame humain pour les salariés de Michelin dont beaucoup ont consacré une grande partie de leur vie à cette entreprise, et ont bâti leur existence dans notre région.
- Un drame social face à cette décision unilatérale prise sans aucune concertation par la direction.
- Un drame économique pour notre bassin de vie car à cette suppression s'ajoutent la disparition de centaines d'emplois induits, des conséquences négatives pour les sous-traitants, des difficultés à venir pour les commerces locaux ...

Notre commune paye un très lourd tribut à cette opération de restructuration de l'entreprise engagée au nom de « la flexibilité de l'outil de production » comme l'a avoué le patron du groupe Michelin.

Rappelons que cette entreprise a tout de même réalisé 357 millions d'euros de bénéfice net en 2008

Rappelons également que le site de Blanzly a bénéficié en 2000 de plus de 4 millions d'euros d'aides publiques, notamment de la Région, du Département et de la Communauté, pour développer son outil de production.

Le conseil Municipal de Blanzly demande donc à l'Etat d'intervenir auprès de Michelin pour que ce plan social soit reconsidéré et que les salariés ne fassent pas les frais de la crise.

Le conseil Municipal de Blanzly demande que le plan social de Michelin soit rééquilibré au niveau national afin que l'avenir du site de Blanzly ne soit pas pénalisé par l'ampleur des suppressions annoncées.

Le conseil Municipal de Blanzly demande à Michelin de renforcer les investissements prévus à Blanzly pour développer la production hors tourisme.

Le conseil Municipal de Blanzly demande à la direction de Michelin de sortir de son intransigeance inhumaine afin de reprendre immédiatement le dialogue avec les syndicats (dont les représentants ont fait preuve d'une responsabilité exemplaire), pour apporter des réponses précises à leurs revendications à savoir :

- Une véritable prise en compte de la pénibilité avec des départs anticipés à la retraite pour les salariés concernés.
- Un plan d'embauche pour compenser ces départs.
- Une véritable politique industrielle, impliquant un secteur recherche développement qui prend en compte les nouveaux besoins en véhicules propres et qui tiennent compte du grenelle de l'Environnement.

« Le conseil Municipal de Blanzly demande que la création rapide de nouveaux emplois en nombre au moins égal à ceux qui pourraient être détruits aujourd'hui, soit un engagement ferme et non révisable de la direction de l'entreprise. »

M. le Maire signale que « l'annonce a été faite le mercredi 17 juin et touche 223 mesures d'âge (retraites anticipées) et 254 propositions (2 fois) de postes dans d'autres usines du groupe Michelin.

Vous savez comme moi que les agents qui sont installés ici auront du mal à s'expatrier. Il y aura donc des difficultés pour ces 254 mesures de déplacements.

Le Président de la CCM, le Député, le Conseiller Général et moi-même avons rencontré les responsables de Michelin le 18 juin en mairie de Montceau-les-Mines et le 24 juin à Clermont Ferrand.

En même temps, que les 477 emplois de Blanzly, 276 emplois sont supprimés à Noyelles les Seclins ce qui entraîne la fermeture complète de l'usine, et 330 à Joué les Tours.

A BLANZLY, Michelin annonce un investissement de 38 millions d'euros dans le génie civil dans l'espoir de remonter les effectifs de ce secteur, ce qui n'est pas certain puisque dans le même

temps, le groupe annonce un milliard d'euros d'investissement en Inde. Cette somme aurait pu être investie dans les usines françaises pour éviter leur fermeture.

C'est ce que nous redisons le jeudi 2 juillet, lors de la réunion à Paris avec M. ROLLIER, PDG de l'entreprise. Essayer de répartir un peu plus justement dans les 14 usines du groupe les suppressions d'emplois. Parallèlement un plan de mesure d'âge est envisagé à l'échelle du groupe, qui débouchera sur la suppression de 1 800 à 2 500 personnes sur l'ensemble des sites. Michelin investirait une centaine de millions d'euros dans la recherche et développement à Ladoux où un salarié s'est récemment suicidé. Il faut préciser que les salariés ont fait preuve d'une très grande responsabilité comme indiqué dans la proposition de vœu et cela pour éviter les débordements.

A Clermont, les responsables syndicaux ont eu une conduite exemplaire puisque leur demande était d'obtenir une table ronde le soir même pour faire avancer les choses et pour l'abandon des poursuites.

Tout cela nous conduit à vous proposer ce soir ce vœu, c'est grave pour l'avenir : baisse de la population, conséquences sur les emplois induits et l'activité économique locale. Quand on réduit le personnel en grande quantité, on finit par avoir des services dits improductifs. A terme, on peut craindre de voir disparaître le site de Blanzay ».

M. Lautissier : « compte tenu de l'importance du sujet, les conseillers d'opposition demandent une suspension de séance.

Ensuite M. Lautissier déclare : « votre document nous convient, nous sommes d'accord avec vous. L'intérêt de la commune est largement engagé avec celles du Bassin Minier. La disparition même s'il y a 223 départs en retraite. Plus de 200 personnes si elles acceptent les conditions vont quitter la commune avec tout ce que cela engendre comme conséquences économiques et on ne peut pas faire l'impasse sur l'aspect humain. Nous avons décidé de voter avec vous cette proposition de vœu ».

Le vœu est adopté à l'unanimité.

C –Ecole élémentaire Lucie Aubrac

M. Lautissier se dit effaré par les propos tenus par le Directeur de cette école lors de la réunion de la commission éducation vie scolaire du 19 juin, sur l'état des bâtiments. Si on doit les reprendre en 2010 il serait bon de faire pression sur la CCM pour que les travaux soient faits rapidement.

M. le Maire : dès que j'ai eu connaissance de la présentation très négative j'ai demandé aussitôt à la CCM une remise en état.

M. Gérard signale que la Commune a alerté la CCM depuis plusieurs années sur les problèmes, en particulier de non étanchéité de fenêtres et portes. En 2008, la CCM a effectué quelques travaux de joints sur les fenêtres, ce qui est insuffisant. Ce matin, nous avons fait le tour avec M. VANACKER de la CCM, c'est vrai qu'il ya des fuites d'eau, des fenêtres qui ferment mal. Il a pris conscience du sérieux de la situation. Je ne sais pas si notre position avant la reprise des bâtiments ne sera pas de demander le changement des portes et fenêtres.

M. Chaillet : « dans quel délai ? »

M. le Maire : un échancier de transferts aux communes n'est pas encore adopté dans sa globalité mais il n'est pas question de reprendre les locaux dans cet état.

M. Gérard : programme prévisionnel de la CCM, c'est effectuer certains travaux en 2010 (étanchéité toiture par exemple).

C – Salle de recueillement

Mme Buttignol demande le nombre d'utilisation de cette salle construite par le Syndicat Intercommunal du Vernoy à proximité de l'Hôpital Jean Bouveri.

M. Savetier signale que l'ESAT du VERNOY effectue un nettoyage en moyenne une fois par semaine ce qui correspond à la location.

Réponse sera donnée à la question de Mme Buttignol.